



Raccordement assainissement communal.

Par **enatom**, le **08/04/2015** à **19:48**

Nous avons acheté une maison le 19 mai 2010.

Début 2015, suite à un déboitement de canalisation des EU, nous faisons effectuer des travaux. Aux débuts de ces derniers, nous nous apercevons que nous avons une fosse septique ! Nous ne pouvions pas soupçonner son existence car : aucune mention dans l'acte de vente, aucune information des vendeurs(impossible à prouver bien sûr mais pas grave), aucun regard visible en extérieur ne permettant de se demander ce qu'il y a dessous, un certificat de la mairie stipulant le raccordement au réseau communal (figurant dans l'acte de vente). Facteur aggravant, une chape de 5 cm de béton dissimulant un regard existant bien, mais forcément invisible.

Une maison que les propriétaires précédant ont fait construire, les héritiers ayant grandi dedans, DONC ils ne pouvaient absolument pas en ignorer l'existence.

Question que nous nous sommes posée : pourquoi cette fosse (de 8m³) n'a pas débordé avant ? Des trous constatés sous le chapeau de la fosse permettant au trop plein de s'évacuer aux alentours et dans notre sous sol de manière continue.

Bien sûr, cette fosse n'est pas raccordée au réseau communal ! Malgré le certificat, que faire ?

Merci pour votre aide.